

L'association foyer socio-éducatif du Collège Echange

pour info(fiche remise aux familles)

2018 2019

Chaque année lors de l'inscription de votre enfant pour la rentrée de Septembre nous vous sollicitons en tant que parent, pour une cotisation de 12€ par élève pour l'association du foyer socio-éducatif. Au

collège les élèves participent à hauteur de 75^o/. Cette association permet de proposer aux élèves des activités pour animer la vie au collège sur les temps de pause méridienne.

faire



part

Il nous paraît donc très important de vous

brièvement des actions et réalisations faites grâce à cette association

Le budget repose sur les adhésions des élèves.

L'association participe au financement de la **formation des délégués**

Prise en charge financière du tirage de l'agenda du délégué remis à chacun

Pour

information à tous les parents

Pour l'année scolaire 2017 2018, chaque élève du collège, adhérent ou non, a reçu du

foyer une participation de 4€ de la part du

foyer pour

les

Financement du groupe de **Théâtre improvisation** dans le cadre du trophée culture et diversité. (Cours et déplacements)

sorties organisées dans le

cadre pédagogique.

Cette participation annuelle de l'association est pérennisée depuis 2014 ; chacun en bénéficiera chaque année de son parcours au collège.

Le local foyer

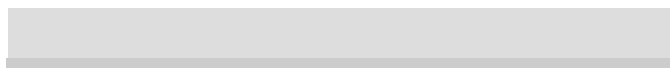
L'objectif est de faire vivre un lieu de détente et de convivialité dans le collège en dehors de la classe. Nous réalisons l'achat de jeux de société, de **revues**, de films ; un assistant d'éducation référent assure la prise en charge des élèves, l'animation et l'organisation. (2018 2019 : Mlle Gouazé Pascalie) Des tournois de foot, de basket, d'échecs et de baby-foot, concours de dessins sont organisés. L'achat de ballons est régulier.

La salle du foyer est ouverte aux élèves le midi et pendant les heures de permanences (heures contingentées à 20h annuelles sur carte).

L'association prend en charge financièrement les animations régulières de la **maison de quartier de la Touche** au collège : - jeux de société (chaque Mardi)

- des grands jeux. (veilles de vacances)

C'est, pour les élèves, un temps de convivialité et de vie collective et d'échanges autour du jeu.



Le tirage du journal
« L'Echangeur » est
financé par le Foyer socio- éducatif.

Groupe

Bretagne Vietnam



Grâce au foyer, à l'implication de nos élèves nous sommes depuis 2007 engagés au niveau solidarité internationale avec l'association rennaise Bretagne Vietnam. En Mai 2015 le groupe a remis un chèque de 500€ suite à la vente de leurs fabrications.

Ce don, fruit de la vente de leurs fabrications, va permettre à l'Association Bretagne-Vietnam, dans le cadre de ses actions en faveur de l'enfance handicapée, l'achat de 4 fauteuils roulants pour 4 jeunes vietnamiens de la ville de Hué (centre Vietnam) âgés de 3, 7, 14 et 26 ans, tous atteints de paralysie cérébrale.

En 2017 2018 le groupe de 25 élèves a travaillé chaque vendredi à 13h et réalisé deux ventes.

Ce panel d'actions est mis en place avec des groupes d'élèves et leur permet de s'investir, de prendre du plaisir dans une vie sociale au collège et de prendre des responsabilités.

L'association foyer socio-éducatif

Les objectifs

Le FSE est une structure associative qui permet un **partage des pouvoirs entre élèves et adultes**, différent de celui du fonctionnement habituel des établissements.

Le FSE est en effet " organisé, animé, géré par les élèves avec le concours des adultes ".

Son caractère particulier en fait un instrument privilégié pour **l'apprentissage des responsabilités et de l'autonomie des élèves** .

Son action s'inscrit dans le projet d'éducation à la citoyenneté.

Il s'inscrit dans le respect des principes de fonctionnement des établissements publics.

L'adhésion au FSE se fait sur la base du volontariat: aucune cotisation ne peut être rendue obligatoire pour tous les élèves.

Le foyer en tant qu'association est conçu

comme un moyen d'éduquer à la prise de

responsabilité, un initiateur à la vie

sociale et économique et un moyen de formation du citoyen .

- la gestion de la vente des petits pains
- la gestion de la vente des photos de classe sont assurées par l'association



Cadre de la loi :

Les textes

Les foyers socio-éducatifs (FSE) agréés dans les établissements scolaires depuis 1962, sont souvent constitués en association régie par la loi 1901.

La circulaire du 2 juin 1982 (BO du 10/6/82, RLR 523-3b) en rappelle l'importance dans la vie scolaire pour l'épanouissement de l'élève dans la société.

La circulaire n°96-249 du 25/10/96 (RLR 554-3) précise la mission éducative du FSE et les règles qui définissent les responsabilités des chefs d'établissement dans le cadre du FSE et de l'association sportive.

Les membres du bureau de l'association se réunissent régulièrement en cours d'année; un certain nombre d'élèves participent, un représentant parent, des membres du personnel du collège (enseignants et autres)

Ce bureau suit la situation financière, les actions, budgétise et étudie les propositions.

Ne pas confondre
l'association et le lieu

La carte remise aux élèves à la rentrée est une attestation de leur appartenance à

l'association et elle nous permet, pour le fonctionnement de la salle du foyer, de comptabiliser facilement les présents.

Chaque adulte du collège peut être membre de l'association, la cotisation est de 12 euros .